

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LE VINGT ET UN JUILLET DEUX MILLE QUATORZE, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du *15 juillet 2014*.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59
Monsieur Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

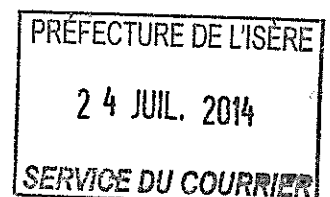
Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - Mme Elisa MARTIN - M. Hakim SABRI - Mme Kheira CAPDEPON -
Mme Corinne BERNARD - M. Sadok BOUZAIENE - Mme Laurence COMPARAT - M. Emmanuel CARROZ
- M. Thierry CHASTAGNER - Mme Mondane JACTAT - Mme Laëtitia LEMOINE - M. Alain DENOYELLE
- Mme Lucille LHEUREUX - M. Vincent FRISTOT - M. Fabien MALBET - Mme Maud TAVEL -
M. Jacques WIART - M. Antoine BACK - M. Olivier BERTRAND - Mme Maryvonne BOILEAU -
Mme Marie-Madeleine BOUILLON - M. Alan CONFESSON - M. Claude COUTAZ - Mme Suzanne DATHE -
M. René DE CEGLIE - Mme Salima DJIDEL - M. Claus HABFAST - Mme Martine JULLIAN -
Mme Claire KIRKYACHARIAN - M. Raphaël MARGUET - M. Pierre MERIAUX - M. Yann MONGABURU
- Mme Anne-Sophie OLMOS - Mme Bernadette RICHARD-FINOT - M. Jérôme SOLDEVILLE -
M. Guy TUSCHER - Mme Sonia YASSIA - Mme Anouche AGOBIAN - Mme Sarah BOUKAALA -
Mme Jeanne JORDANOV - M. Jérôme SAFAR - Mme Marie-José SALAT - M. Vincent BARBIER -
Mme Bernadette CADOUX - M. Matthieu CHAMUSSY - M. Lionel FILIPPI - M. Alain BREUIL -
Mme Mireille D'ORNANO.

Absents ayant donné pouvoir :

M. Bernard MACRET donne pouvoir à M. Sadok BOUZAIENE de 18H08 à 02H00
Mme Marina GIROD DE L'AIN donne pouvoir à M. Yann MONGABURU de 18H08 à 02H00
M. Thierry CHASTAGNER donne pouvoir à M. Emmanuel CARROZ de 20H05 à 02H00
M. Pascal CLOUAIRE donne pouvoir à Mme Laurence COMPARAT de 18H08 à 02H00
Mme Catherine RAKOSE donne pouvoir à Mme Bernadette RICHARD-FINOT de 18H08 à 02H00
M. Olivier BERTRAND donne pouvoir à Mme Maryvonne BOILEAU de 20H35 à 23H53
Mme Maryvonne BOILEAU donne pouvoir à Mme Corinne BERNARD de 00H54 à 02H00
Mme Marie-Madeleine BOUILLON donne pouvoir à M. Alain DENOYELLE de 00H10 à 02H00
Mme Salima DJIDEL donne pouvoir à M. Vincent FRISTOT de 22H30 à 02H00
Mme Christine GARNIER donne pouvoir à M. Vincent FRISTOT de 18H08 à 19H12
Mme Claire KIRKYACHARIAN donne pouvoir à M. Antoine BACK de 21H15 à 21H42
Mme Claire KIRKYACHARIAN donne pouvoir à M. Antoine BACK de 01H00 à 02H00
Mme Sonia YASSIA donne pouvoir à M. Jacques WIART de 00H40 à 02H00
M. Paul BRON donne pouvoir à Mme Marie-José SALAT de 18H08 à 02H00
M. Georges BURBA donne pouvoir à Mme Jeanne JORDANOV de 18H08 à 02H00
M. Olivier NOBLECOURT donne pouvoir à M. Jérôme SAFAR de 18H08 à 02H00
Mme Nathalie BERANGER donne pouvoir à M. Vincent BARBIER de 18H08 à 02H00
M. Richard CAZENAVE donne pouvoir à M. Matthieu CHAMUSSY de 18H08 à 02H00
Mme Sylvie PELLAT-FINET donne pouvoir à M. Lionel FILIPPI de 18H08 à 02H00.

Secrétaire de séance : Mme Corinne BERNARD.



TARIFS : Gestion du Palais des Sports à compter du 1er janvier 2015

Monsieur Olivier BERTRAND expose,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Grenoble est propriétaire depuis les Jeux Olympiques de 1968 du Palais des Sports, bâtiment de 27 000 m² à vocation d'animation, de sports et de spectacles. La taille de cet équipement, sa polyvalence et ses capacités d'accueil (jusqu'à 9 000 personnes) en font un lieu de référence pour l'organisation d'événements et spectacles grand public à caractère sportif et artistique.

Par délibération en date du 29 janvier 2007, le Conseil municipal a décidé la mise à disposition de cet équipement à l'Association Palais des Sports Grenoble Isère. Cette décision s'est formalisée par une convention d'occupation du domaine public qui avait pour objet d'autoriser l'association à occuper le bâtiment, de définir les conditions de mise à disposition de cet équipement et d'autoriser l'association à effectuer dans ces locaux des manifestations à caractère événementiel contribuant à l'animation et au rayonnement de Grenoble et de son agglomération.

Cette convention d'occupation, conclue pour une durée de six ans et qui a été prolongée par avenants, arrive à échéance au 31 décembre 2014.

Dans le cadre d'une réflexion globale sur l'utilisation et la gestion des grands équipements sur le territoire de Grenoble, il n'est pas jugé opportun de reconduire la convention d'occupation du domaine public avec l'Association Palais des Sports Grenoble Isère. A compter du 1^{er} janvier 2015, la Ville de Grenoble gèrera donc directement l'utilisation de cet équipement municipal. La volonté de la Ville de Grenoble est de pérenniser la vocation du Palais des Sports pour l'accueil à Grenoble de grands événements sportifs et culturels et d'en faciliter l'exploitation et l'usage par des associations sportives et culturelles et des professionnels du spectacle.

Afin de pouvoir prendre des engagements avec des producteurs et professionnels de spectacle qui sollicitent la Ville pour l'organisation de concerts ou manifestations sportives et culturelles en 2015, il est proposé de fixer les tarifs de location du Palais des Sports pour des événements générant de la billetterie.

La mise en place de cette tarification vise à ne pas mettre en concurrence directe la mise à disposition du Palais des Sports avec la location d'autres salles de spectacle du territoire (Summum, MC2,...) et de garantir la couverture des charges de fonctionnement du bâtiment.

La tarification proposée en annexe 1 à la présente délibération prévoit une mise à disposition des installations du Palais des Sports. Il est précisé que les dispositions relatives aux charges et obligations en matière technique et réglementaire (sécurité, incendie, secours, buvette, déchets, contrôle accès, accueil ...) liées à l'événement organisé au sein du Palais des Sports seront mis à la charge de l'organisateur et seront stipulées dans une notice technique annexée au contrat de mise à disposition établi par la Ville.

Les modalités de mise à disposition du Palais des Sports pour des manifestations ne générant pas de billetterie seront précisées dans une prochaine délibération.

Ce dossier a été examiné par la commission :

- Métropolitaine du 08 juillet 2014

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- compte tenu de la fin, au 31 décembre 2014, de la convention d'occupation du domaine public avec l'Association Palais des Sports Grenoble Isère, de gérer en direct, à compter du 1er janvier 2015, l'équipement municipal Palais des Sports,

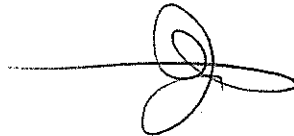
- de permettre l'organisation, par des opérateurs privés, de spectacles et manifestations générant de la billetterie,

- d'approuver pour cela les tarifs de mise à disposition fixés pour l'année 2015 et précisés dans l'annexe 1 à la présente délibération.

Conclusions adoptées :

Adoptée

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Conseiller Municipal Délégué,
M. Olivier BERTRAND



Affichée le :

30 JUL. 2014

**PALAIS DES SPORTS – ANNEE 2015
TARIF FORFAITAIRE DE MISE A DISPOSITION
POUR DES ORGANISATEURS DE MANIFESTATIONS PAYANTES**

Pourcentage sur la billetterie	9,5%
Minimum garanti par séance / jour d'exploitation	6 000 €HT
Location de la salle pour montage/démontage ou répétition	3 000 €HT/j

PRÉFECTURE DE L'ISÈRE
24 JUIL. 2014
SERVICE DU COURRIER